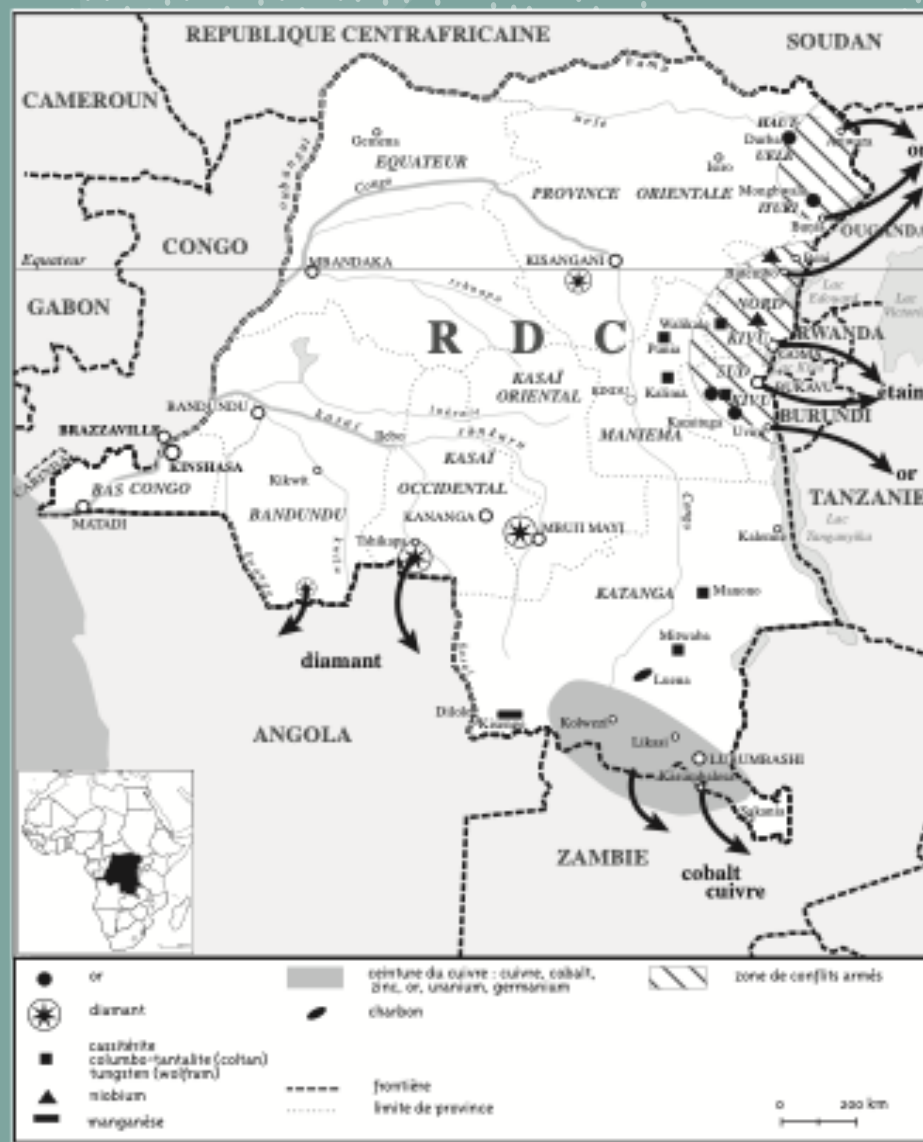


Webinaire FIR Est-RD Congo 20 Février 2026

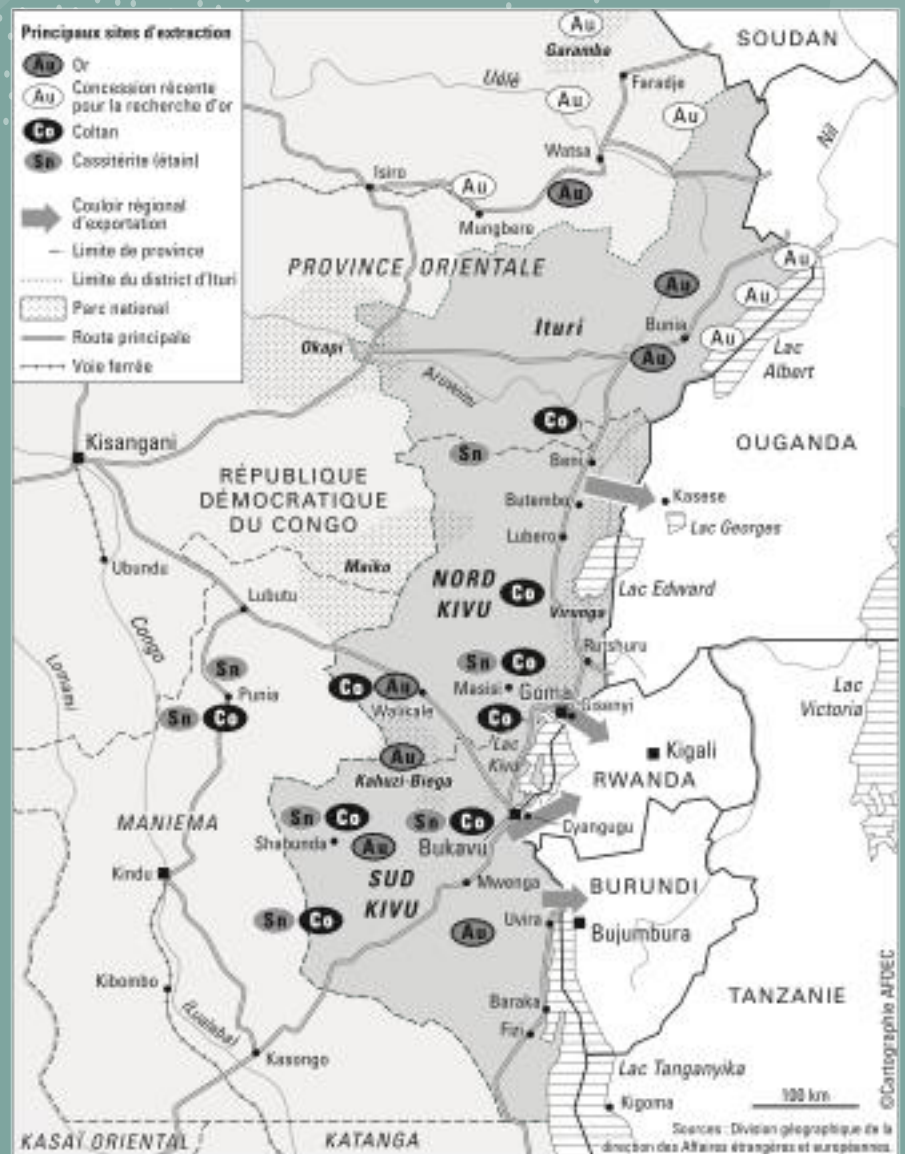
Pierre Jacquemot
Ancien ambassadeur en RD Congo



Dans l'est de la RD Congo

Après 1996, s'est installée une « économie de prédation » reposant sur 3 400 carrés miniers, impliquant des centaines de milliers d'exploitants, 120 groupes armés, la police et l'armée, des autorités publiques, des négociants et des trafiquants, des firmes étrangères.

L'extraction violente de minerais est devenue l'un des pivots des conflits locaux et régionaux



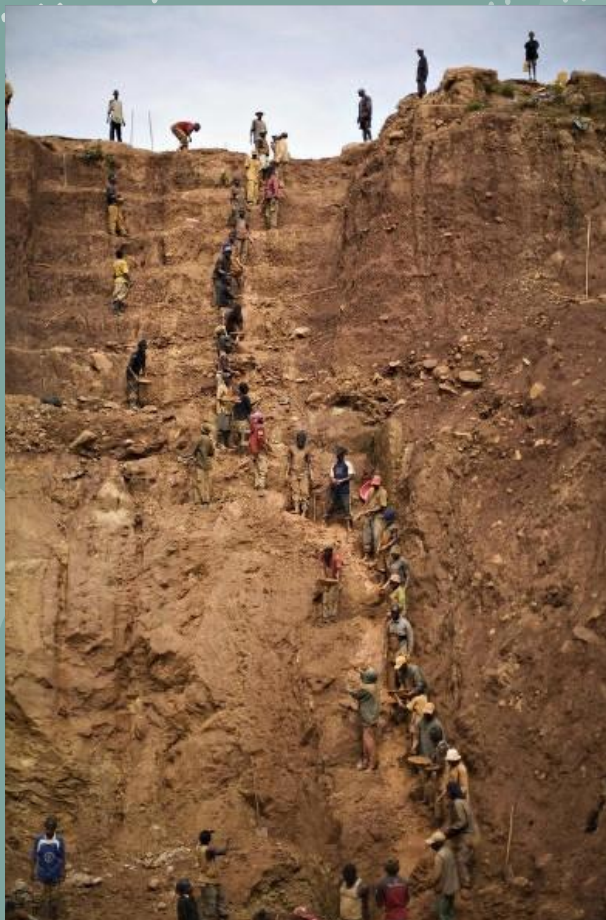
Les conditions de l'extraction de l'or et des 3T



La cassitérite

La mine d'or de Kibali (Nord-Kivu), l'une des plus grandes du monde exploitée par le Sud-Africain Barrick et AngloGold Ashanti. Autour 20 000 voire 100 000 creuseurs artisanaux sans permis





Début 2025, 1 600 entreprises opéraient illégalement dans le secteur minier, sans permis d'exploitation, de recherche ou de travail, et n'ayant jamais payé d'impôts



Le travail des enfants est interdit, comme celui des femmes enceintes



Site d'exploitation d'or de « Mapipi bulege kagozu », Shabunda, Sud-Kivu. © IPIS.



La mine de Rubaya Nord-Kivu qui produit 20% du coltan mondial
400 morts dans un éboulement le 30 janvier 2026



À Rubaya, au Nord-Kivu, sous l'œil de la milice, 10 000 creuseurs y extraient 1 tonne par jour de coltan.

© Véronique de Viguerie/Paris Match.



Exploitant artisan avec ses sacs remplis de minerais 3T,
dans la région de Nzibira. © Global Witness



Vendeurs et négociants examinant des minerais de cassiterite dans un entrepôt de Bukavu © Tom Stoddart/Getty Images

Selon l'IPIS, environ la moitié des barrages routiers cartographiés dans les territoires de Masisi et Walikale sont sous le contrôle des groupes armés



Barrage routier érigé par la police de la circulation à Mushaki, territoire de Masisi (Nord-Kivu),
© IPIS.



Des civils fuyant les violents combats dans le territoire de Masisi avec leurs biens. En février 2024, une offensive des rebelles du M23 a forcé les civils à s'abriter dans Goma

© Moses Sawasawa AP/SIPA

En aval, le demande d'or et des 3 T

Qui achète le coltan?

NOKIA
Connecting People

SAMSUNG


MOTOROLA


Sony Ericsson

 **LG**
Life's Good


BlackBerry




DELL


hp

SHARP.


Nintendo

acer

TOSHIBA


lenovo

SanDisk 

PHILIPS


Microsoft

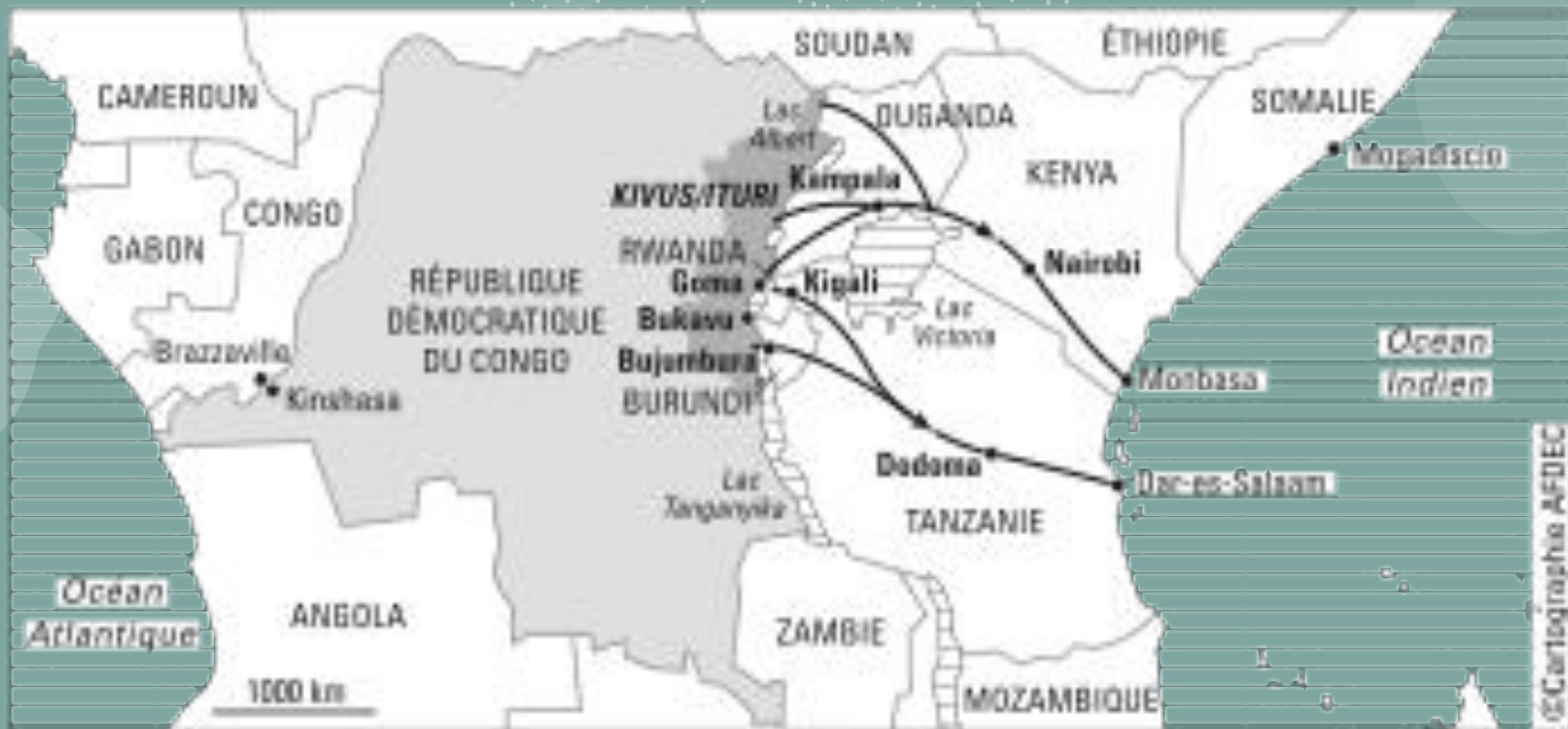
IBM


intel

Canon

Panasonic
ideas for life

Les corridors de sortie



L'Ouganda, sans disposer de mines industrielles d'or et ne produisant qu'un maximum de trois tonnes d'or par an, est le centre névralgique de cet or venant de la RD Congo et aussi du Soudan du Sud.

Deux raffineries ont été établies au cours des dernières années avant d'être exporté vers les Emirats arabes unis.



Le coltan est transféré à Kigali, à bicyclette, en voiture ou en avion, la plaque tournante du trafic, où il peut trouver une légalité en devenant un « produit made in Rwanda ».

Selon l'agence ecofin, 90 % du coltan exporté par le Rwanda est issu de l'exportation frauduleuse du Congo.



Trois tentatives de régulation et leurs limites

20 ans d'« approches sensibles au conflit » et une panoplie de « mesures de moralisation » de la gestion des filières

1. La certification des minerais par la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL)

Pour qu'une mine soit certifiée « verte », c'est-à-dire dépourvu de tout groupe armé, et ne pas héberger de travail d'enfants ou de femmes enceintes dans l'extraction ou la vente des minerais, elle doit avoir **été visitée et évaluée** soit par une mission composée d'agents de l'État congolais et de représentants d'organisations internationales et de la société civile, soit par un inspecteur de l'État accompagné de divers fonctionnaires et de représentant de la société civile, ou par un auditeur indépendant.

2. La diligence raisonnable

Le Guide de l'OCDE sur la gestion des chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque établit que les grandes sociétés doivent prendre l'engagement que les minerais qu'elles achètent et traitent ne servent ni à financer des groupes armés, ni ne contribuent à des violations des droits de l'homme à quelque étage que ce soit de la filière

Le **devoir de diligence**, comprenant la publication d'un rapport, est une obligation légale au Congo et au Rwanda depuis 2012. L'idée est que les entreprises qui achètent des minerais surveillent en permanence leurs fournisseurs et cessent de s'approvisionner auprès d'eux lorsqu'elles identifient des risques.

3. La tracabilité

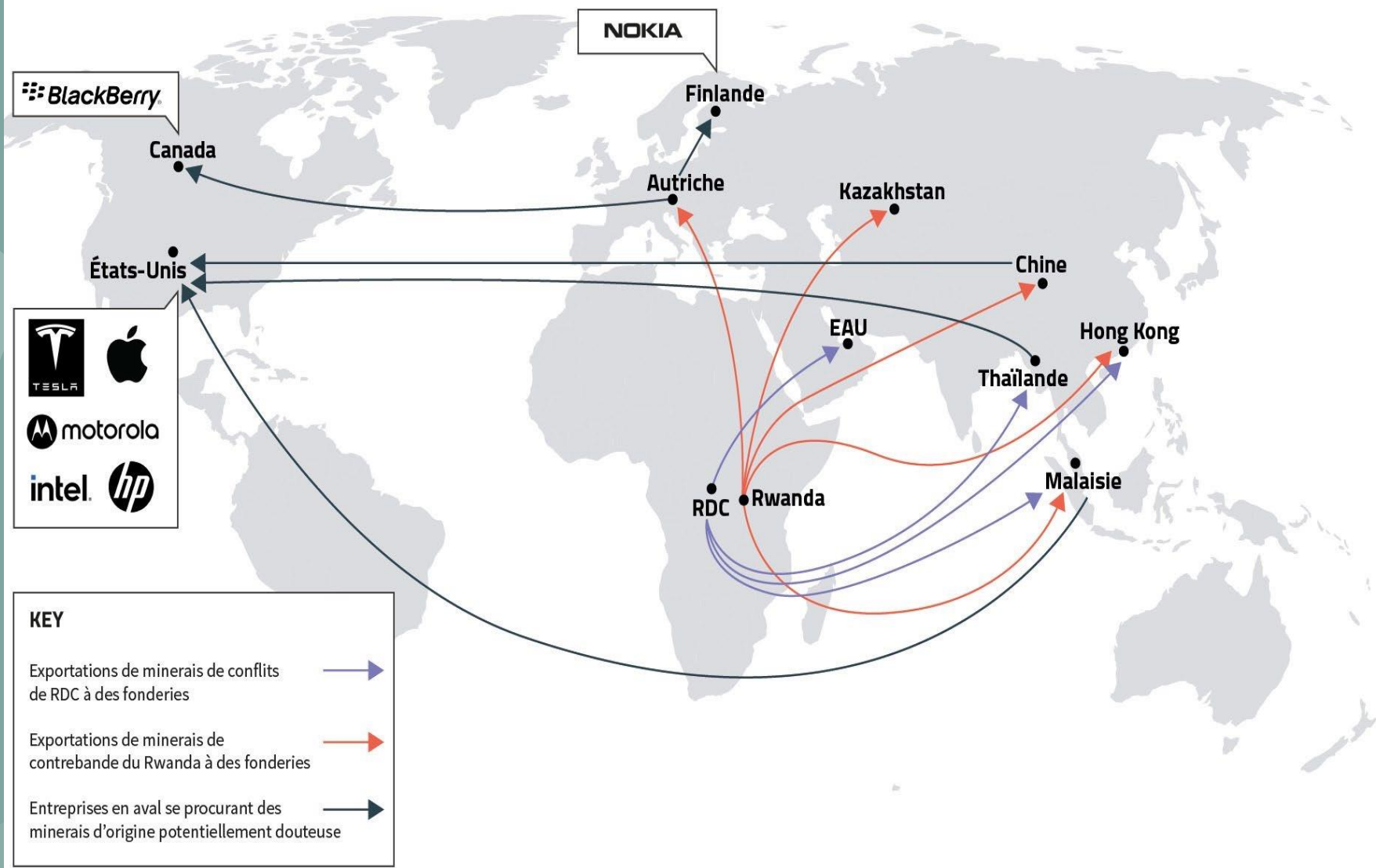
L'International Tin Supply Chain Initiative (iTSCi) fonctionne dans l'est de la RDC depuis 2012, sur l'approvisionnement en étain, tantale et tungstène.

Les fonctionnaires scellent et étiquettent les sacs de minerais jugés « propres et responsables » à l'aide de code-barres pour contrôler l'itinéraire des expéditions, vers leur premier traitement puis leur exportation.



Tag négociant placé sur des sacs de cassitérite et de coltan.

Chaînes d'approvisionnement internationales de minerais d'origine douteuse blanchis par le biais d'ITSCI



Faibles majeures dans les systèmes

- Les systèmes actuels reposent souvent sur des documents papier sans vérification réelle de l'origine.
- Les agents en charge de la certification sont souvent corrompus par les groupes armés et les négociants. Le certificat trafiqué devient un gage de vertu.
- La traçabilité est détournée par les entreprises elles-mêmes, qui créent des mécanismes internes d'auto-contrôle sans valeur.
- Le dispositif sécuritaire (armée, police, douane) trouve aussi son avantage dans la prédation
- Les frontières sont poreuses, les réseaux structurés – chinois, indiens ou arabes – utilisent les pays voisins comme zones de transit, en contournant toute obligation de traçabilité rigoureuse.
- Un produit déclaré « provenant du Rwanda » est automatiquement perçu comme propre, alors que son est souvent congolaise.
- Même situation pour l'or de l'Ituri passant en Ouganda

Je vous remercie





Forum pour l'Investissement Responsable : Regulations & Risques en RDC



Présenté par l'ICPRD

A l'intention des investisseurs français

Webinaire du 20 Février 2026

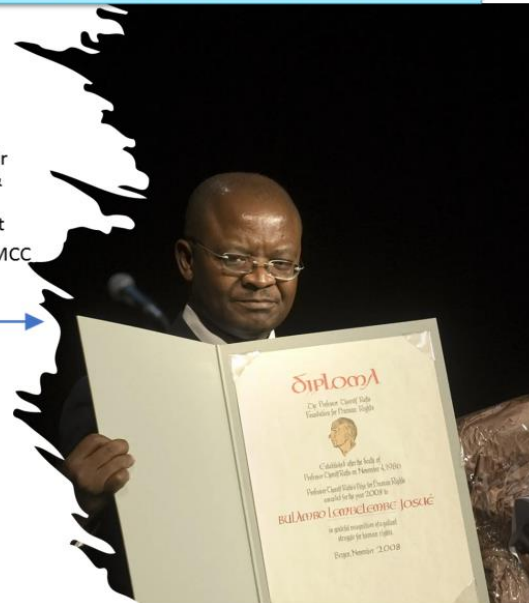
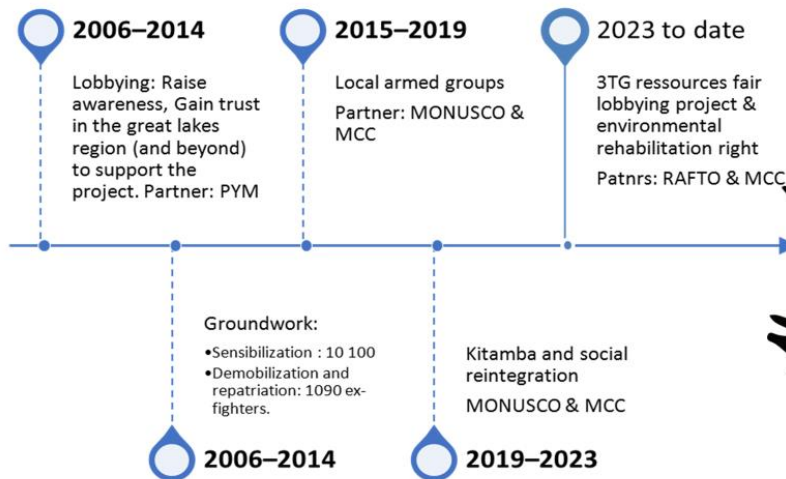


Sommaire

- Qui/que sommes nous?
- Qu'est ce qu'il y a en RDC?
- Comment ca se passe actuellement?
- Les risques dans la chaine d'approvisionnement
- Revue des textes régissant le secteur minier congolais
- Quel rôle pour la société civile (ICPRD)
- Idéal: artisanat vs industrie?
- Conclusions

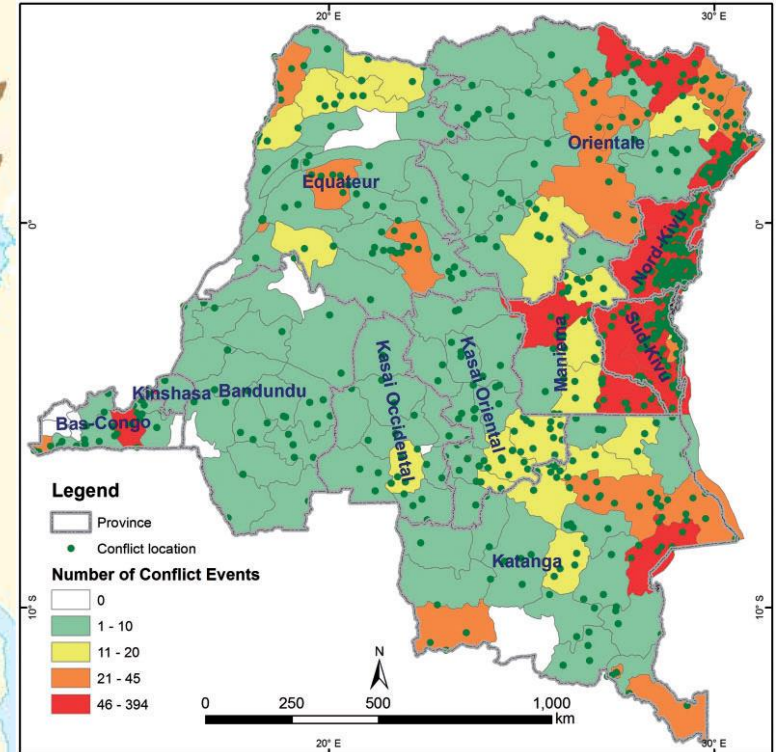
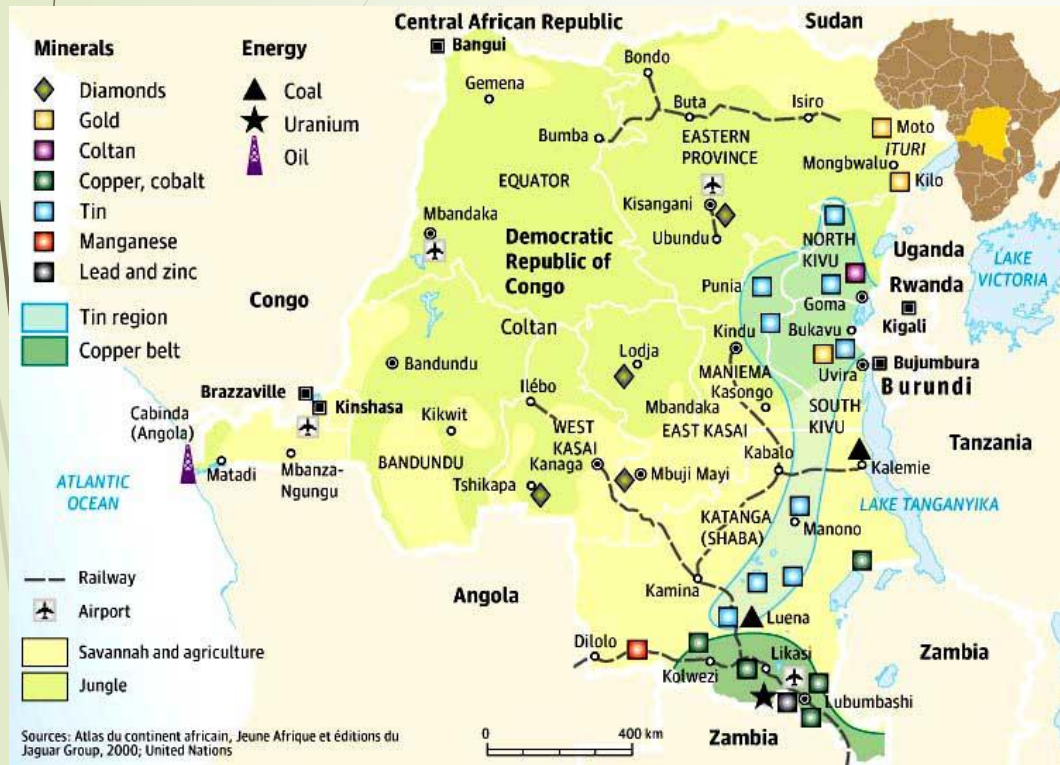
Que sommes nous?

Rafto Foundation Laureate -2008 Bishop BULAMBO Lblb and history pictured
"Laureat Rafto-2008, Evêque BULAMBO Lblb sur la photo et son histoire"



The majors partners are PYM, Norwegian MFA, SIK, RAFTO, MONUSCO, CNR, MCC...;

Qu'est ce qu'il y a en RDC?



La RDC est un paradis sur la terre dont les habitants ne jouissent pas de leurs droits
The DRC is a paradise on earth whose inhabitants do not enjoy their living rights

Qu'est ce qu'il y a en RDC?

Le potentiel minier de la RDC n'est pas bien connu qu'il appelle à plusieurs estimations irrationnelles

- ✓ Scandale géologique cria Jules Cornet en 1892 au Katanga
- ✓ 24 000 milliards d'USD dit le « New African » à Londres en 2010
- ✓ PIB combiné de l'Europe et des USA
- ✓ Les minerais de transition disponibles en RDC sont le cobalt, le cuivre, les 3T, le lithium...
- ✓ Belgique vs KoBold Metal sur la numérisation des archives.

WHAT MINERAL TRADE ARE CONCERNED ?



We don't know the actual quantity of produced gold due to illicit business except the **3 tones in 7 months** with the "Primeira Gold"

(<https://www.radiookapi.net/2023/08/27/>)



3T mineral group (tin, tungsten, tantalum, niobium) are being produced, no trusted record except **17330 +15374 (DRC& Rwanda) over the last decade**

<https://ecomine.cd/mines/2024/04/09>

Potential of silver, platinum, copper, titanium, iron, tourmaline...

"ICPRD-PPR" CONTACT: PROGRAMMEPAIX@GMAIL.COM

Comment ca se passe: artisanat vs industrie?

- Exploitation minière est principalement artisanale, isolée ou organisée en coopératives et comptoirs d'achat ;
- Ignorance/Négligence totale des obligations de diligence raisonnable dans le secteur du commerce des matières premières parmi les mineurs, les négociants et les citoyens, même les services d'Etat;
- Les activités minières industrialisées sont dissimulées sous le couvert de coopératives locales ;
- Nombre croissant d'entreprises financées par des capitaux chinois utilisant des machines lourdes ;
- Mélange d'activités minières et commerciales, les deux rapportant une production sous estimée.





Modèle du Sud Kivu



- Mwenga est un territoire de la province du Sud-Kivu en République démocratique du Congo.
- Ses activités minières sont connues depuis le début de la période coloniale et se poursuivent encore aujourd'hui : Cobelmin, Sominki, Banron Mining et Mosaic, entreprises financées par des capitaux chinois.
- Kamituga, Kitutu, Lugushwa et Mwenga sont des centres émergents de commerce de minéraux.
- L'ICPRD, une organisation de base, a reçu des plaintes des DDH, les a formés aux bonnes pratiques de HRDD et milite pour un impact équitable des activités minières sur les villages riverains des sites d'extraction.



Histoire de l'exploitation minière à Mwenga

No	Corporates	Belgians	Canadians	Chinese's
1	Names	SOMINKI	BANRO	14 (ORC,
2	Sites	Kamituga, Lugushwa	Luwindja, Lugushwa	Wamuzimu
3	Periods	1922 – 2024	2000-2018	2017-2024
4	Mineral	3TG	Or	Or
5.a.	Positive impacts	Jobs, Infrastructures, Intercultural(PEACE)	Jobs, Infrastructure(schools, CS, muddy roads...)	Not Applicable
5.b.	Negative impacts	Deforestation, Pollution... No environmental rehabilitation	Erosion, Pollution, Labor code ??? No environmental rehabilitation..	Deforestation, Toxicity, Various abuse, Environment??

Qu'est ce qui reste aux villageois?

Aucun accès routier goudronné malgré un siècle d'exploitation minière et une destruction totale de l'environnement ;

Les communautés locales sont toujours privées d'infrastructures de base de qualité : routes, hôpitaux, écoles, eau, électricité...

L'emploi des habitants est précaire ; le travail des enfants, le harcèlement professionnel, les abus sexuels et l'esclavage... restent monnaie courante.



Bukavu – Kamituga Rd at 90km



CS Mukemenge in Lugushwa mining site



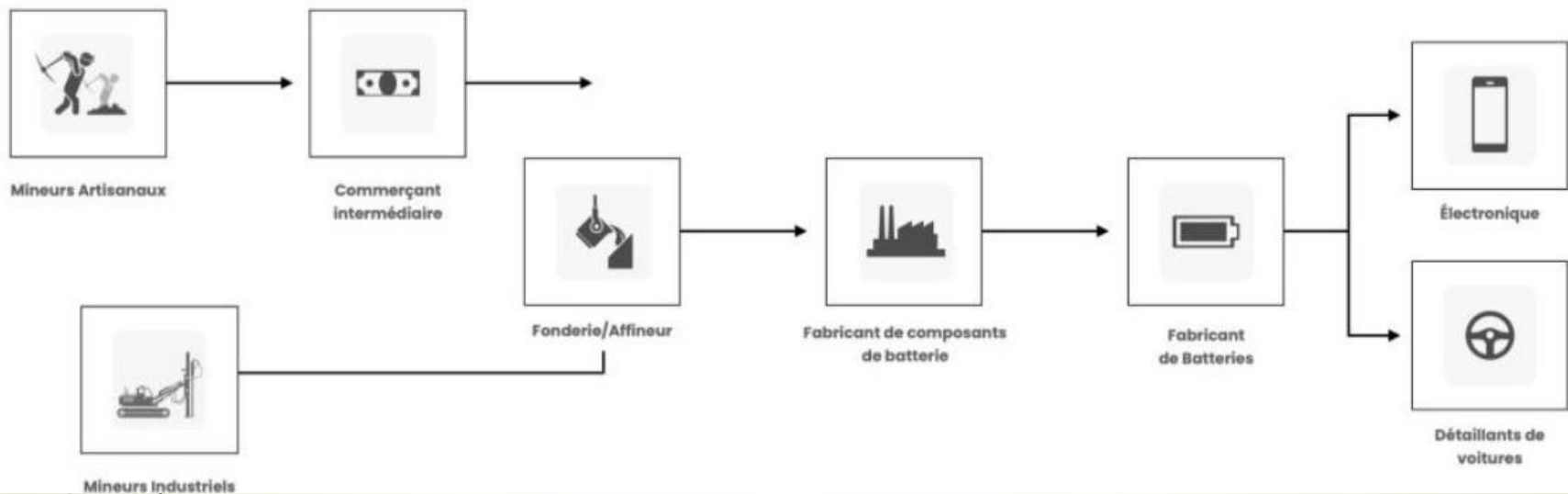
Pont Zalya at 170km Bukavu-Kamituga



Child labor in Bigombe village



Institut Nyakatulo in Lugushwa



Les risques dans la chaine d'approvisionnement

1. Superposition des titres, la gestion des 1ers occupants, la protections des ouvriers et manque d'infrastructures (routes et Energie)
2. Défaut d'étiquetage (fraude), contre bande vers le pays voisins (6 raffineries à le long de la douanes Rwanda-RDC)
3. Allègement de l'obtention du permit à vérifier

Revue des textes régissant le secteur minier congolais

- La loi N°007/2002 du 11 Juillet 2002 portant code minier telle que modifiée et complétée par la loi n°18/001 du 09 Mars 2018
- Décret n°038/2003 du 26 Mars 2003 portant Règlement Minier tel que modifié et complété le Décret n°18/024 du 08 Juin 2018
- Les textes internationaux ratifiés par la RDC: UNGPs, OCDE, Dodd-Frank Act, CIRGL...
- La section 1502 du [Dodd-Frank Act](#) (2010) oblige les entreprises cotées aux États-Unis à déclarer l'utilisation de « minerais de conflit » (étain, tantale, tungstène, or ou « 3TG ») provenant de RDC ou des pays limitrophes.



Quel rôle pour la société civile (ICPRD)



Good Governance through Dialogue and Awareness

Meetings / Dialogue
Awareness
Capacity Building

1



Community Resilience through Mining Site Rehabilitation

Mine rehabilitation
Fish farm and tree planting pilot
Psychosocial support

2



Conflict Prevention through DDR Monitoring

Monitoring AG activity
Data collection
Reporting

3

- Vulgariser les codes et règlements miniers en vigueur en langues locales
- Accompagner le CLS
- Accompagner l'élaboration d'une EIES dans ces zones minières

Idéal: artisanat vs industrie en RDC?

- **Coopérative minière** (PTF chinois)
 - 1-2 ZEA (1Ha)
 - Les services d'appuis: CAMI, SAEMAPE, Div mines, Bureau mine
 - Comité local de suivie d'activités minières
 - Comptoir avec permis d'exportation
 - Traçabilité
- **Industrie**
 - Permis d'exploration (Min Nat)
 - Sites minier (CAMI)
 - Prospection et résultat à publier à la bourse
 - Etudes « EIES » préalable
 - Permis d'exploitation (Min Nat)
 - Permis d'exportation
 - Traçabilité

Redevances divers

- Dotation pour le dvpt local 0,3% chiffre d'affaire
- Avoir un associé congolais dont 5% des parts
- 5% de revenus annuel pour la réhabilitation de l'environnement
- Financement de l'impact social par la redevances repartis comme suit:
 1. 50% Gvt National
 2. 25% Gvt Provincial
 3. 15% ETD
 4. 10% Fond d'investissement pour le Fitur



CONCLUSIONS

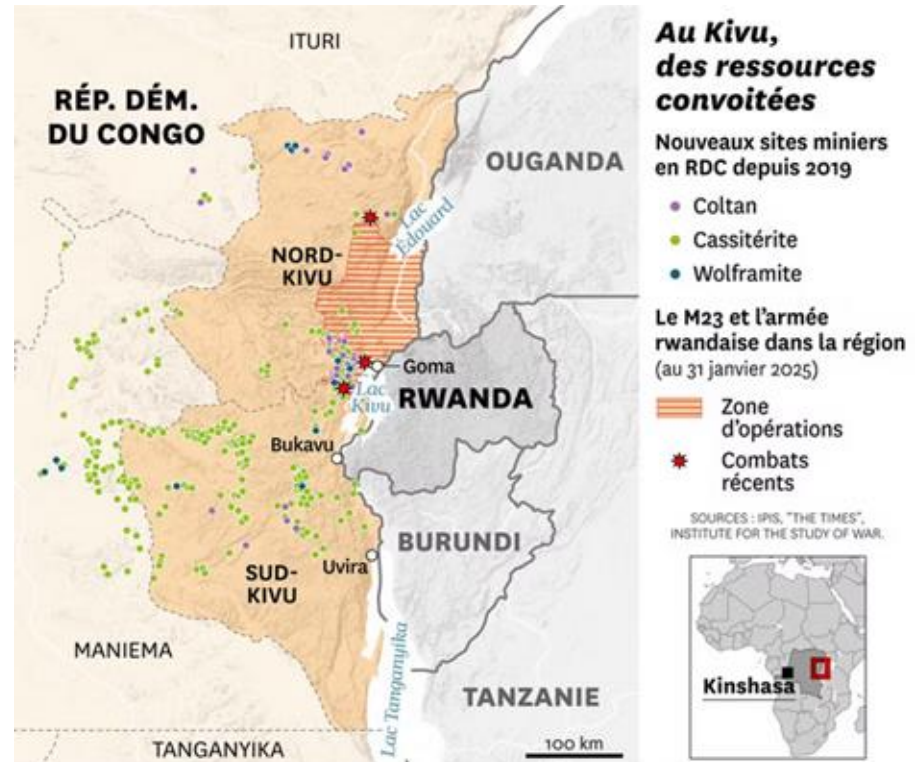
- Malgré l'approbation des UNGPs, les questions BHR sont toujours négligées en RDC, le poumon vert du monde.
- Les UNGPs/HRDD sont encore au stade expérimental sur les sites miniers, d'où le risque élevé de violation des DH
- Seuls les investisseurs responsables peuvent donner aux Congolais leurs attentes sur son potentiel minier.
- L'ICPRD est disponible à faciliter l'intégration de tout investisseur responsable en RDC

"ICPRD-PPR" CONTACT: PROGRAMMEPAIX@GMAIL.COM

**Merci
Aksanti
Thank you
God Bless**



Ressources minières et conflits dans l'Est de la RDC : une menace persistante pour les droits humains



Documentation - Engagement

Violations : Déplacement forcés, travail des enfants, travail forcé, violences sexuelles, santé, sécurités; Corruption; Financement des conflits non internationaux et internationaux dans la région, crimes de guerres et crimes contre l'humanité

Mines sites particuliers, sièges et chaînes de valeur, tracabilité

Régulation - forces et faiblesses

LA LAVERIE ITSCI
Enquête sur un programme de diligence raisonnable apparemment impliqué dans le blanchiment de minerais de conflit
Avril 2022



global witness



**ALIMENTER LE CHANGEMENT
OU LE STATU QUO ?**

EXPULSIONS FORCÉES DANS LES MINES INDUSTRIELLES DE COBALT
ET DE CUIVRE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



**Justice
& Paix**

**LE CRI DE LA TERRE
AU SUD-KIVU**

L'extractivisme minier en RD Congo : entre espoir et exploitation



Lucie Delpy



**Multinationales :
en finir avec l'impunité ?**

Points de vue du Sud

Le Centre d'Investigation
CIVICUS
ANALYST
SYNTHÈSE

Normes et Standards



Régime de **Sanctions** : Conseil de Sécurité des Nations-Unies ; UE ou autres

Devoir de **vigilance** : Droit national, régional et normes internationales et leur mécanismes de contrôle ex:

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et conforme aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP)
- L'Initiative des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme (PVSDH)
- Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque
- RÈGLEMENT (UE) 2017/821 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 17 mai 2017 fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risques
- nombreuses autres législations

Responsabilité Pénale (ex: complicité de *crimes de guerre et de crime contre l'humanité, blanchiment, faux usage de faux*) et **responsabilité Civile** (dommage, négligence)

Pratiques commerciales trompeuses; protection des consommateurs etc. ex: Code de la consommation FR

Approvisionnement responsable : ex: Guide OCDE



cadre destiné aux entreprises, assurer que leurs chaînes d'approvisionnement en minerais ne contribuent pas aux conflits, aux violations des droits humains ou aux activités criminelles dans les zones à haut risque.

Le cadre repose sur **cinq étapes** :

1. Mettre en place des systèmes de gestion internes adaptés.
2. Identifier et évaluer les risques dans la chaîne d'approvisionnement.
3. Mettre en œuvre des stratégies de réponse aux risques
4. Faire réaliser des audits indépendants
5. Communiquer publiquement les résultats du devoir de diligence.

Le document inclut également des annexes

Annexe II propose un **modèle de politique** que les entreprises peuvent adopter pour encadrer leur devoir de diligence; ex: Nous suspendrons immédiatement ou mettrons fin à toute relation avec des fournisseurs en amont lorsque nous identifions un risque raisonnable qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers, ou soient liés à des tiers, apportant directement ou indirectement, au sens du paragraphe 3, un soutien à des groupes armés non étatiques. Voir aussi taxes blanchiment d'argent fausse déclaration d'origine etc

L'Annexe III décrit les mesures à adopter lorsqu'une entreprise identifie des risques dans sa chaîne d'approvisionnement

Supplément 3T et supplément Or : décrit les risques et due diligence à mettre en place distinguant les différents acteurs en amont et aval

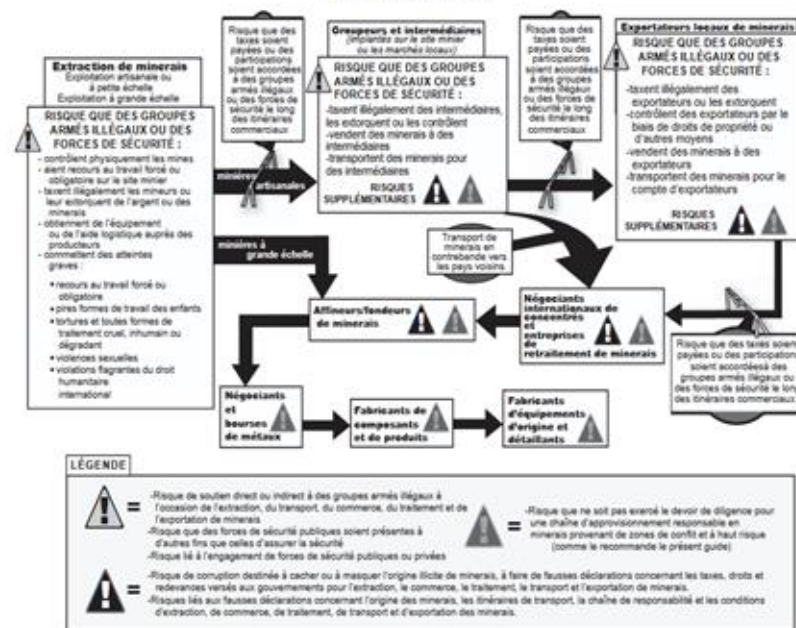
Approvisionnement responsable : Guide OCDE

Supplément 3T et supplément Or : décrit les risques et due diligence à mettre en place distinguant les différents acteurs en amont et aval des fonderies/raffineries depuis le site minier jusqu'au détaillant

- **Cartographie de la chaîne d'approvisionnement** : identifier les sites miniers, les intermédiaires, les comptoirs et les transporteurs.
- **Traçabilité** : utilisation de systèmes de suivi (scellés, bordereaux, registres) pour documenter chaque transaction.
- **Vérification des sites miniers** : s'assurer qu'ils ne sont pas contrôlés par des groupes armés, qu'aucune taxe illégale n'y est prélevée et qu'aucune violation grave n'y est constatée.
- **Contrôle des transporteurs et des routes** : repérer les taxes illicites et points de contrôle informels.
- **Gestion des risques** : si un risque de soutien à des groupes armés est identifié, l'entreprise doit **suspendre ou cesser** la relation.
- **Audits réguliers** des fonderies et affineurs, considérés comme maillons clés de la chaîne.

GUIDE OCDE SUR LE RÈGIME DE DUE DILIGENCE POUR DES CHÂÎNES D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLES EN MINÉRAUX © OCDE 2016 39

Graphique 1. Risques de la chaîne d'approvisionnement en étain, tantale et tungstène provenant de zones de conflit ou de zone à haut risque



SUPPLÉMENT SUR L'ÉTAIN, LE TANTALE ET LE TUNGSTÈNE

UE 3T & Or

Règlement (UE) 2017/821 fixant des obligations liées au devoir de diligence pour les importateurs d'**étain, de tantale, de tungstène et d'or** provenant de zones de conflit ou à haut risque

La RDC fournit plus de 40 % du coltan mondial — le minerai dont on extrait le tantale — et ses gisements d'étain, de tungstène et d'or en font l'épicentre mondial des minerais 3T

- Réfère largement au Guide OCDE.
- Applicables aux importateurs européens - Minéraux et métaux - seuil - aveugle à de nombreux acteurs de l'aval
- Adoption d'une politique conforme, traçabilité de la chaîne, identification des risques, stratégie d'action.



Indicative, non exhaustive list of
**CONFLICT-AFFECTED
AND HIGH-RISK AREAS**
under Regulation (EU) 2017/821

Contexte volatile

Rapports du Groupe d'expert des NU - 2024



[S/2024/969](#), Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, décembre 2024

AFC-M23, Avril 2024 contrôle de **Rubaya et sa zone minière (Coltan Manganèse & Etain)** - production, commerce, transport & prélèvement d'un impôt. Min 150T/mois Coltan vers le rwanda/ mélangée à la production local. La **plus forte contamination jamais enregistrée** des chaînes d'approvisionnement en minéraux, l'Initiative de la chaîne d'approvisionnement en étain a de nouveau suspendu toutes les opérations de marquage dans le territoire de Masisi

- L'AFC-M23 prélevait des taxes et des paiements en nature sur la vente et le transport des minéraux : 7 dollars par kilogramme pour le coltan et le manganèse, et 4 dollars par kilogramme pour l'étain (cassitérite). La coalition contrôlait environ 120 tonnes de coltan par mois. **L'impôt sur la production et le commerce du coltan à Rubaya** générerait ainsi **au moins 800 000 dollars par mois pour la coalition AFC-M23**
- L'AFC-M23: création d'une autorité de fait qui délivrait des permis aux creuseurs et opérateurs
- M23 patrouille la ville et les sites miniers pour s'assurer que les **creuseurs et opérateurs** ne vendent les minéraux qu'aux acteurs congolais et rwandais autorisés par la coalition. Toute infraction entraînait une **arrestation et une détention** à Mushaki

En **Ituri**, l'exploitation de l'or continue d'échapper au contrôle de l'État, générant au moins 140 millions de dollars par an au profit des groupes armés et des réseaux criminels. Bien que les coopératives minières rémunèrent la **Police nationale congolaise** et les FARDC pour leur protection, la majorité des sites miniers est restée sous le contrôle de groupes armés de sorte que les propriétaires des principales coopératives minières de l'Ituri ont versé des commissions aux chefs des groupes armés contrôlant les sites miniers afin de protéger leurs biens et leurs activités. Ces paiements à des groupes armés sont passibles de sanction.

Contexte volatile

Les rapports du Groupe d'expert des NU - 2025



Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, **juillet 2025**

L'AFC/M23 et la RDF se sont emparées conjointement de zones stratégiques et riches en minerais dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Contrôle de facto

L'exploitation minière illégale, contrebande vers le Rwanda de minerais ne pouvant faire l'objet de commerce, leur mélange avec la production rwandaise, et leur exportation ultérieure vers des acteurs situés en aval ont atteint des niveaux sans précédent. Le pillage de minerais étiquetés auprès d'exportateurs congolais, ainsi que le pillage des locaux de l'ITSCI

L'intégrité et la crédibilité de la traçabilité des minéraux « 3T » est compromise

recommandation que les acteurs situés en **amont et en aval** de la chaîne d'approvisionnement en minerais **mettent en œuvre leur propre diligence raisonnable renforcée** lorsqu'ils s'approvisionnent en étain, tantale, tungstène et or provenant de la région des Grands Lacs; y compris au Rwanda vérification géologique par un tiers à appliquer également aux activités d'exploitation minière artisanales et à petite échelle, qui représentent la majorité des mines 3T rwandaises.

2025 - Violations des droits humains

Crime de guerre et de crime contre l'humanité



Rapport de la Mission d'établissement des faits du HCDH sur la situation dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu de la République démocratique du Congo, septembre 2025, [A/HRC/60/80](#)

Le rapport met en évidence

- l'applicabilité du droit international (DIDH, DIH) - les éléments de contrôle effectif et responsabilité du Rwanda et de la RDC
- d'éléments qui attesteraient de l'implication tant des membres du M23 et soldats des RDF d'une part que FARDC et groupes armés alliés d'autre part dans la commission de **crimes de guerres**. Les **crimes contre l'humanité** sont également évoqués (M23 et FARDC).
- Contrôle de fait exercé par l'alliance l'AFC et le M23 (et implications en termes responsabilité du Rwanda) : AFC/M23 ont nommé des « administrateurs » pour formaliser leur contrôle en tant qu' « autorités de fait instauré et détourné » taxes » y compris sur les activités minières.; Les fonctionnaires et les chefs coutumiers qui s'opposaient au M23 ont été remplacés par des individus favorables au M23).

Implications

- **Risques sont importants** - les législations insuffisantes - sans que cela ne dédouane les entreprises et les investisseurs



- **Nécessité d'exercer ce qu'on appelle une vigilance accrue** - tout le long de la chaîne de valeur - granularité, preuves et vérifications spécifiques (ex: prise en compte des capacités géologiques dans l'examen des pièces) et in situ, audit réguliers
- **Au delà**
 - Investissement: Screening systématique des investissement au regard de la question des CAHRA - réaction aux controverses - Engagement spécifique avec les parties prenantes
 - travailler à un cadre légal international contraignant et effectif et à l'amélioration des voies de recours

A global federation of nearly 200 organisations in more than 115 countries working together to protect, support and raise the voices of human rights defenders and victims through investigation, prosecution and advocacy.

FIDH

17, Passage de la Main d'Or | 75011 Paris | France

+33 1 48 75 21 45 | contact@fidh.org

